

COMMUNE DE BARON
Compte-rendu du conseil municipal du 11 juillet 2013

Convocation : 1^{er} juillet 2013

Présents : Melle DORIDOT, Mme CAPON,
Mrs BALLIGAND, DUMONET, DUMONTET D., DUMONTET M., FORGEAT, PALLOT

Absent : Mme LARUE (procuration à Mme CAPON)
Mme DELABAYS (procuration à M. PALLOT)

Secrétaire de séance : M DUMONTET David

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2013

Gouvernance nouvelle EPCI :

Pour permettre une meilleure répartition de siège dans la nouvelle communauté de commune, les élus ont pris position pour qu'elle soit composée de 47 représentants, soit un élu pour 300 habitants environ. Les conseils municipaux de chaque commune doivent se prononcer sur cette nouvelle règle. Le conseil municipal de Baron vote à l'unanimité cette nouvelle disposition.

Délibération SYDESL pour raccordement :

Une nouvelle antenne relais sera installée au lieu-dit « Bois Royal de Petit Baronnet » ou appelé plus communément « la Montagne » ; pour son fonctionnement elle devra être raccordée au réseau électrique et 230 mètres de câbles électriques devront être enfouis. Le coût des travaux s'élève à 23 500 €, la Sté TOWERCAST prendra à sa charge 14 100 € et les 9 400 € seront financés par le SYDESL. Le conseil municipal donne son accord pour l'extension sous réserve que la Sté TOWERCAST adresse en mairie un engagement de financement.

Le maire informe les conseillers que le SYDESL procédera également au renforcement électrique de la ligne entre Barnot et le Bourg et profitera de ces travaux pour moderniser l'éclairage public (mise en place d'ampoules basse consommation et changement d'un poteau par une lanterne « crosse d'évêque »

Travaux salle communale :

La commission « travaux salle communale » s'est réunie samedi 6 juillet pour travailler sur le changement de revêtement de sol de la salle ; Denis MARONNAT était présent à cette réunion.

Les membres de la Commission ont convenu que le sol de la partie Bar devrait être refait comme celui de la partie ancienne. Concernant le sol de la partie Neuve (aujourd'hui en parquet) Denis MARONNAT a proposé plusieurs modèles de parquet mais a indiqué que si la commune optait pour du parquet, il devrait être revernissé tous les 3 ans (pour un coût de 25 € du m²). Au vu de cet élément, les membres de la commission réfléchissent à mettre du carrelage dans la partie neuve mais il faudra qu'il soit atypique ou posé de manière originale.

Les conseillers approuvent à l'unanimité ces différents points.

Il a été convenu que Maguy CAPON, Philippe BALLIGAND, David DUMONTET, et Noël PALLOT procéderont au choix du carrelage le mercredi 18 juillet chez TERRIER Carrelages à Paray le Monial.

Subventions restantes :

Lors du vote du budget, les conseillers avaient alloué 1 600 € pour attribuer des subventions ; 1 240 € ont d'ores et déjà été répartis.

En réponse aux sollicitations reçues par le conseil municipal, les conseillers décident d'attribuer les subventions suivantes :

Amicale des Pompiers : 70 €
Réseau Gérontologique : 54 €
Judo Club de Charolles : 80 €

Participation cantine scolaire de Charolles :

Lors d'une précédente délibération, les conseillers avaient décidé de prendre en charge le surcoût de 0,45 € par repas demandé par la mairie de Charolles pour les enfants mangeant à la cantine scolaire et ne résidant pas à Charolles. Pour l'année scolaire 2012/2013, la commune de Baron a réglé la somme de 1 163 €.

La Mairie de Charolles, a écrit à la Mairie de Baron pour demander si nous reconduisons notre participation financière pour l'année scolaire 2013/2014. Le surcoût des repas entre les enfants de Charolles et ceux des communes environnantes reste de 0,45 €. Les conseillers décident à l'unanimité de reconduire cette participation pour la prochaine année scolaire.

Information et questions diverses :

M. PALLOT rappelle aux conseillers que le département avait demandé à la commune de Baron de signer une convention d'utilisation pour la portion de route départementale traversant le Bourg (pour mémoire entre la maison LARUE Philippe et le logement de l'école des Filles). Les conseillers donnent leurs accords à M le Maire pour signer cette convention.

Le Maire, indique avoir reçu une demande de la commune de St BONNET de V.VIGNE pour faire passer une formation CACES à Nicolas DUMONT et que cette formation d'un cout de 570 € soit financée de moitié par les deux communes. L'obtention de ce certificat permettrait au cantonnier d'utiliser certain matériel agricole. Les conseillers acceptent de lui faire passer cette formation et d'en profiter pour lui faire passer un CACES complémentaire pour le matériel attelé au tracteur pour un cout de 190 € intégralement financé par la commune de Baron.

Le Maire informe les conseillers que la commune a reçu une subvention complémentaire de 530 € du Conseil Général pour la chaufferie bois.

Le Maire indique également aux conseillers que la commune de BARON ne touchera pas de subvention de la Région pour la révision du PLU ; par contre une de demande de D.G.D. bonifiée a été déposée.

Claude DUMONET rappelle aux conseillers que le pin de la Cure a de nouvelles branches mortes et qu'il devient urgent de les élaguer. Philippe BALLIGAND viendra avec son télescopique pour procéder à l'opération. Claude DUMONET indique également qu'un pin a poussé naturellement sur le talus face au pin de la cour de la Cure.

Philippe BALLIGAND indique que le chemin de Plomb s'est affaissé dans les 2 virages et qu'il convient de mettre des cailloux à l'entrée du chemin qui va du Gachet à la RD 985.

Les conseillers décident de demander les prix pour acheter du ballast à réseau ferré de France.